

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DU 26 SEPTEMBRE 2017

Accueil des membres avec remise d'une pochette comportant un SDAGE, un programme de mesures et une SRB, et pour certaines pochettes un exemplaire sur les bio-indicateurs environnementaux.

## **Ouverture de la séance**

Monsieur Maurice BARATE, Secrétaire général de la Préfecture de La Réunion ouvre la séance à 13h51. L'émargement des membres présents indique que le quorum est atteint.

Monsieur BARATE annonce l'ordre du jour de la séance : une présentation du Comité de l'Eau et de la Biodiversité sera faite par la DEAL suivie des votes nécessaires à la mise en place du CEB (président, vice-président, bureau).

Monsieur ROUYER Nicolas présente le contexte de création du CEB (voir diaporama). Le texte de loi permet d'actualiser la loi biodiversité de 1976 et est consacré à l'environnement de façon plus générale. Il permet un rapprochement entre l'eau et la biodiversité ; notamment au travers de la mise en place dans les DROM des comités de l'eau et de la biodiversité. Cette loi prévoit également la création de l'agence française pour la biodiversité qui regroupe 4 organismes (ONEMA, l'Agence des aires marines protégées, les parcs nationaux de France et le GIP ATEN). Les missions de l'AFB reprennent celles de ces organismes avec en plus, l'apparition de suivi pour les mesures compensatoires et la mise en place dans ce cadre d'une banque de compensation. La mutualisation des moyens et des fonctions support des établissements publics relevant du code de l'environnement (par exemple au niveau des parcs nationaux) est prévue par la loi. Elle renforce non seulement l'arsenal en matière de police de l'environnement mais également en matière de régime de réparation du préjudice écologique.

Monsieur ROUYER indique que l'AFB va bientôt faire un appel à projets en matière de biodiversité dans les DROM avec un budget global de 4 millions d'euros.

Il rappelle que la loi d'août 2016 a fait également évoluer partiellement le financement des actions en matière de gestion de l'eau, de la biodiversité et des milieux marins. Pour les DROM, c'est la continuité en matière de solidarité inter bassins qui financera les actions de gestion de l'eau et de la biodiversité.

Il indique quelles vont être les missions du CEB qui reprennent celles du comité de bassin : consultation sur l'opportunité des travaux et aménagements d'intérêt commun envisagés sur le bassin, sur toute question concernant la gestion de la ressource, la planification, l'organisation de la gouvernance (SDAGE, SAGE,...). Vont se rajouter à ces missions, celles anciennement dévolues au comité « trames vertes et bleues » existant en Métropole : participation à l'élaboration et au suivi de la stratégie régionale de la biodiversité, consultation sur les sujets liés à la biodiversité terrestre, littorale ou marine, consultation possible sur tout sujet susceptible d'avoir un effet notable sur la biodiversité.

Monsieur Franck LUSTENBERGER présente ensuite, la composition du CEB et son historique. Le décret publié en mars 2017 et l'arrêté ministériel d'avril 2017 cadrent la composition des CEB dans les DROM. Une attention particulière a été portée sur le respect de la parité hommes/femmes. Le CEB se compose de 3 collèges et de 52 membres. En comparant la composition du CB et du CEB, on constate que le collège des usagers et des personnalités qualifiées est le collège dont le nombre de membres a le plus augmenté. La volonté est de pouvoir intégrer un grand nombre de partenaires dans tous les domaines de la biodiversité. D'où un élargissement d'un comité de 35 membres pour le CB à aujourd'hui 52 pour le CEB. De même, il est à noter que dans le collège des collectivités territoriales, les EPCI sont aujourd'hui représentés : un certain nombre de compétences notamment dans la gestion de l'eau leur sera transféré dans les prochaines années et par conséquent, il semblait évident de les intégrer dans le CEB. Le CEB est une nouvelle instance dans un paysage institutionnel déjà riche sur le territoire mais l'enjeu est d'avoir un suivi sur les actions en cours sur le territoire.

Une feuille de route est déjà en préparation pour le prochain CEB avec un ordre du jour en projet. Une nouvelle réunion du comité devrait se tenir avant la fin de l'année.

### **Point n°1 – Adoption du règlement intérieur**

Madame Cécile LEPAN présente le projet de règlement intérieur. Elle demande à l'assemblée de noter une erreur dans les articles ou doivent être rajoutés « représentés » :

- article 6 §3: « Ce scrutin ne peut valablement avoir lieu que si la moitié au moins des membres appelés à voter sont présents ou représentés. »

- article 13 : « les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. »

De nombreux membres relèvent des incohérences dans la numérotation des titres et des articles. (article 25 a été supprimé et la numérotation n'a pas été modifiée).

Les membres du CEB acceptent de voter l'adoption du règlement intérieur à main levée.

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité en intégrant les remarques énoncées.**

## **Point n°2 – Election du Président et du Vice-président**

Monsieur Ivan MARTIN reprend l'émargement et rappelle que parmi les membres du CEB sont présents 11 membres des collectivités territoriales, 15 membres du collège des usagers et 3 pouvoirs. Par conséquent, on note 29 membres présents et représentés ; donc 29 membres votants. Le quorum étant atteint, les votes du président et du vice-président peuvent se faire.

### **Vote du président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

Madame LEPAN indique qu'à l'ouverture de la séance, un seul candidat s'est fait connaître pour le poste de président, M. Patrick MALET. Elle demande si un autre membre présent souhaite se présenter. En l'absence d'autre candidat, il est décidé d'effectuer le vote à mains levées.

Voix contre:0

Abstention : 0

### **Monsieur MALET Patrick est élu président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de La Réunion à l'unanimité.**

Monsieur MALET nouvellement élu prend la présidence du comité et remercie les membres du CEB pour leur confiance. En tant qu'ancien président du Comité de bassin, il semblait évident que cette institution allait évoluer avec un rapprochement de la gestion de la ressource en eau et de la biodiversité. Le comité aura le devoir d'être attentif à ce que l'ensemble des travaux aboutissent. Le comité de bassin abordait déjà le domaine de la biodiversité au travers de la conservation des milieux aquatique ; le nouveau CEB doit également intégrer la biodiversité terrestre et marine. La Réunion possède un patrimoine naturel exceptionnel reconnu au niveau mondial par l'UNESCO et ce patrimoine est aujourd'hui menacé par les espèces exotiques envahissantes. Le comité devra être le parlement de l'eau et de la biodiversité.

### **Vote du vice-président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

Monsieur le président indique que seul Monsieur Jean-François ALLIN, représentant d'EDF Réunion, a déjà fait part de sa candidature pour le poste de vice-président. Il demande si un autre membre de l'assistance souhaite se présenter pour l'élection du vice-président. Madame Bernadette ARDON se porte également candidate.

Monsieur ALLIN ayant été réquisitionné pour une mission d'aides aux Antilles est représenté par Monsieur VANDENBERGHE qui lit le discours préparé par M. ALLIN à l'assistance.

Madame ARDON se présente et explique son souhait de mettre en avant les problématiques liées à la biodiversité réunionnaise au sein du CEB.

Le vote se fait à bulletins secrets avec :

12 voix pour Monsieur ALLIN

et

17 voix pour Madame ARDON

**Madame Bernadette ARDON est élue vice-présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de La Réunion à la majorité des membres présents et représentés.**

Monsieur le président annonce que M. Serge HOAREAU quitte l'assemblée et lui laisse un pouvoir.

### **Point n°3 – Election des membres du bureau**

Monsieur le président lance un appel à candidature pour les membres du bureau du Comité. Il y a deux postes à élire parmi le collège des élus.

Madame Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE, M. Jacquet HOARAU et M. Guy SAINT ALME sont candidats. Ce dernier retirera finalement sa candidature.

On a deux candidats pour deux postes et le vote se fait à mains levées.

Voix contre:0

Abstention : 0

**Madame Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE et Monsieur Jacquet HOARAU sont élus membres du bureau à l'unanimité.**

Il y a 3 postes à pourvoir parmi le collège des usagers et des personnalités qualifiées. Monsieur le président lance à nouveau un appel à candidature.

Madame Marie LACOSTE, Monsieur Christian LEGER et Monsieur Roland TROADEC sont candidats. Le vote se fait à mains levées.

Voix contre:0

Abstention : 0

**Madame Marie LACOSTE, Monsieur Christian LEGER et Monsieur Roland TROADEC sont élus membres du bureau à l'unanimité.**

#### **Point n°4 – Désignation d'un représentant du Comité de l'Eau et de la Biodiversité au Comité National de l'Eau**

Madame LEPAN rappelle que le CNE se réunit 3-4 fois par an. Le président du CEB est membre de droit. Elle lance un appel à candidature pour la désignation d'un membre du CEB au CNE.

Monsieur Jacquet HOARAU est candidat. Le vote se fait à mains levées.

Voix contre:0

Abstention : 0

**Monsieur Jacquet HOARAU est élu en tant représentant du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de La Réunion au Comité national de l'eau à l'unanimité.**

#### **Point n°5 – Désignation des représentants des collèges concernés, représentants du Comité de l'Eau et de la Biodiversité au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau**

Pour le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau, le Comité doit effectuer 4 désignations.

- Désignation des membres représentant le Conseil régional et le Conseil départemental

Les 4 représentants ont déjà été désignés par leurs institutions respectives :

- Madame Denise HOARAU et madame Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE représentent le Conseil régional ;
- Monsieur Patrick MALET et madame Laurence MONDON représentent le Conseil départemental.
- Désignation des membres représentant le collège des collectivités territoriales et communes

Il y a 5 postes à pourvoir et aucun candidat ne s'est proposé au préalable.

Les candidatures de monsieur Guy SAINT ALME, monsieur Jacquet HOARAU, monsieur Jean christophe ESPERANCE, madame Danielle LIONNET et madame Juliette MASSON sont recueillies en séance.

Le vote se fait à mains levées.

Voix contre:0

Abstention : 0

**Monsieur Guy SAINT ALME, monsieur Jacquet HOARAU, monsieur Jean Christophe ESPERANCE, madame Danielle LIONNET et madame Juliette MASSON sont désignés pour représenter leur collège au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau à l'unanimité.**

- Désignation des membres représentant les usagers et les représentants des milieux socioprofessionnels

Il y a 3 postes à pourvoir et aucun candidat ne s'est proposé au préalable.

Les candidatures de Monsieur ALLIN, Madame POTHIN et Monsieur HOARAU Pascal sont recueillies en séance.

Le vote se fait à mains levées.

Voix contre:0

Abstention : 0

**Monsieur Jean-François ALLIN, Madame Karine POTHIN et Monsieur Pascal HOARAU sont élus pour représenter les usagers et les représentants des milieux socio-professionnels au sein du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau à l'unanimité.**

- Désignation des membres des représentants des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées

Il y a 3 postes à pourvoir et aucun candidat ne s'est proposé au préalable.

Les candidatures de Madame MERCREDI, Madame ARDON et Monsieur LEGER sont recueillies en séance.

Le vote se fait à mains levées.

Voix contre:0

Abstention : 0

**Madame Chantal MERCREDI, Madame Bernadette ARDON et Monsieur Christian LEGER sont élus pour représenter leur collège au sein du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau à l'unanimité.**

**Point n°6 – Désignation des représentants du Comité de l'Eau et de la Biodiversité au sein de la mission d'appui à la mise en œuvre de la GEMAPI**

Huit membres désignés par et parmi les membres du collège des collectivités doivent représenter le Comité de l'Eau et de la biodiversité au sein de la mission d'appui à la mise en œuvre de la GEMAPI. Aucun candidat ne s'est proposé au préalable.

Les candidatures de monsieur Patrick MALET, monsieur Guy Saint-Alme, madame Danielle Lionnet, madame Juliette Masson, monsieur Jacquet Hoarau, Monsieur Jean Christophe Espérance, monsieur Alin Guezello et madame Denise Hoarau sont recueillies en séance.

Le vote se fait à mains levées.

Voix contre:0

Abstention : 0

**Monsieur Patrick Malet, monsieur Guy Saint-Alme, madame Danielle Lionnet, madame Masson, monsieur Jacquet Hoarau, monsieur Jean Christophe Espérance, monsieur Alin Guezello et madame Denise Hoarau sont élus représentants du collège des collectivités du Comité de l'Eau et de la Biodiversité au sein de la mission d'appui à la mise en œuvre de la GEMAPI à l'unanimité.**

Constatant que l'ensemble des points de l'ordre du jour ont été examinés, et en l'absence de points divers proposés par les membres du Comité, monsieur le président lève la séance à 15h45.

Approuvé au cours de la séance du  
Comité de l'eau et de la Biodiversité  
du 2017

(Délibération n° 2017/ )

Séance du 26 septembre 2017  
Liste de présence

Les personnalités suivantes étaient présentes ou représentés : **26 présents et 3 pouvoirs**

Collège des collectivités locales (11 présents)

M. Patrick MALET  
Mme Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE  
M. Guy SAINT-ALME  
Mme Laurence MONDON  
M. Jacques HOARAU  
M. Jean Christophe ESPERANCE

M. Alain GUEZELLO  
M. Serge Eric HOAREAU  
Mme Claudette GRONDIN  
Mme Juliette MASSON  
Mme Danielle LIONNET

Excusés :

Mme Denise HOARAU  
M. Bachil VALY

Collège des usagers et des personnalités qualifiées (15 présents)

M. Roland TROADEC  
M. Eric CHATEUMINOIS  
Mme Sonia RIBES  
M. Mathieu ROUGET  
Mme Chantal MERCREDI  
Mme Florence MALET  
Mme Marie LACOSTE  
Mme Bernadette ARDON

M. Nicolas VITRY  
M. Christian LEGER  
M. Jean-Paul MAUGARD  
Mme Juliana BEAUDRON  
M. Jack GAUTHIER  
Mme Karine POTHIN  
M. Pascal HOARAU

excusés

Mme Florence TRENTIN, a donné son pouvoir à M. LEGER  
M. Jean François ALLIN, a donné son pouvoir à M. MAUGARD  
M. Jean Lambert JOIN  
Mme Violaine DULAU



Collège de l'Etat,  
de ses établissements publics concernés  
et des milieux socioprofessionnels

M. Maurice BARATE  
Mme Marie KIENTZ  
M. Denis MEHNERT  
M. Sylvain LEONARD  
M. Patrick PAYET

M. Ivan MARTIN  
M. Noël CONRUYT  
M. Benoît LEQUETTE  
Mme Magali DUVAL  
Mme Sarah CACERES

Excusé

Mme Gisèle TARNUS a donné son pouvoir au représentant de la DEAL  
Mme Catherine LATREILLE

Assistaient également à la séance

M. Faïçal BADAT, Office de l'Eau  
M. Gilbert SAM-YIN-YANG, Office de l'Eau  
Mme Patricia ARMAND, Conseil régional  
M. VANDENBERGHE, EDF Réunion  
M. Johann LEBON, Office de l'Eau  
Mme Soudjata RADJASSEGARANE,  
Conseil régional  
M. Olivier ODON, Conseil régional

M. Guillaume CHARLAT, Conseil  
départemental  
Mme Manuella CADET, DEAL  
Mme Cécile LEPAN, DEAL  
Mme Isabelle BRACCO, DEAL  
Mme Mélodie GOSSET, DEAL  
M. Franck LUSTENBERGER, DEAL